

Des enfants aux besoins spécifiques ou à handicap léger, hormis les enfants souffrant de troubles comportementaux, seront répartis parmi des établissements qui ont les bâtiments et le matériel adaptés et du personnel qualifié pour chaque difficulté accueillie.

Une école accueille un seul type de difficulté.

Des formations seront proposées dans ces écoles afin que l'enseignant soit armé pour aider de la meilleure des manières les enfants accueillis. Il faudra prévoir du personnel supplémentaire pour faciliter le déroulement de certaines activités.

Les enseignants pouvant travailler dans ces écoles devront avoir suivi une formation et bénéficieront donc d'un barème spécial.